

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le jeudi 13 décembre 20178

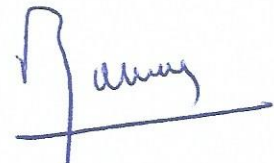
Madame la sénatrice,

Vous m'aviez interrogée sur les suites que le Gouvernement entend apporter aux observations transmises par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies sur le voile intégral.

Nous allons répondre à ces observations. C'est en effet une obligation qui nous incombe en vertu des dispositions du Pacte international sur les droits civils et politiques du 16 décembre 1966, qui a institué ce comité. Ne pas apporter de réponse nous mettrait en violation de nos engagements internationaux. Cela nous donnera également l'occasion de défendre notre cadre juridique auquel, comme le Sénat, nous sommes très attachés.

Un projet de réponse sera préparé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'ici fin février, en vue de sa transmission au comité des droits de l'Homme début mars. Le ministère de la justice y contribuera dans ce cadre interministériel.

Je vous prie de croire, Madame la sénatrice, en l'expression de ma sincère considération, *très amicale*,



Nicole Belloubet

Madame Françoise Laborde
Sénatrice de la Haute-Garonne
Sénat
15 Rue de Vaugirard
75006 PARIS